

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 30 septembre 2013**  
~~~~~

Z.A.C LA CROIX- GIGNAC
DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION COMMERCIALE - AUTORISATION DONNÉE À PITCH PROMOTION.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 30 septembre 2013 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Madame Danielle MORALES, Mme Catherine JOSIEN -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET

Excusés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-François RUIZ, Mme Florence QUINONERO

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Gérard CABELLO, M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Jean-Claude MARC, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 25	Présents : 36	Votants : 37	Pour 35 Contre 0 Abstention 2
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le dossier de création modifié de la Z.A.C La Croix approuvé le 18 avril 2011,

Vu l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du projet de la Z.A.C La Croix en date du 11 juillet 2012,

Vu la délibération du 27 mai 2013 retenant l'équipe de Pitch promotion pour la construction et la commercialisation de 10 410 m² de locaux commerciaux et bureaux,

Vu le dossier de réalisation de la tranche I « Aménagement du cœur de Z.A.C » approuvé par délibération en date du 27 mai 2013,

Vu la promesse de vente signée le 1^{er} août 2013, relative à la vente des lots C1 à C12 et C15 à C18 d'un volume total de 10 410 m² de surface de plancher à Pitch promotion,

Vu que le projet proposé par Pitch Promotion portant sur la construction et la commercialisation de 12 524m² de surface commerciale correspond à un ensemble commercial supérieur à 1000m² au titre de l'article L. 752-3 du code du commerce,

Vu que conformément à la législation applicable en matière d'aménagement commercial introduite par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le projet porté par Pitch Promotion est soumis à demande d'autorisation commerciale,

Vu que le dossier est à déposer auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) présidée par le préfet,

Considérant que les lots qui feront l'objet d'une demande d'exploitation commerciale par Pitch promotion sont englobés dans l'aménagement d'ensemble de la Z.A.C, comprenant des espaces publics communautaires (parking, VRD),

Considérant qu'il convient donc que le conseil communautaire donne son autorisation à Pitch Promotion pour déposer un dossier de CDAC sur les lots (C1 à C7 et C15 à C18) que le groupe vient d'acquérir par promesse de vente,

Considérant que le dossier CDAC sera ensuite soumis pour avis à la communauté de communes, qui sera également membre de la commission départementale,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec deux abstentions,

- d'autoriser Pitch Promotion à déposer une demande d'autorisation commerciale d'un volume de 12 524 m² portant sur l'assiette foncière des lots C1 à C12 et C15 à C18 correspondant aux parcelles cadastrales incluses dans la DUP (ces parcelles étant soit propriété CCVH soit faisant l'objet d'ordonnances d'expropriation au profit de la CCVH, la liste étant annexée au présent rapport),
- d'autoriser Pitch Promotion à intégrer dans son dossier de demande d'autorisation commerciale l'ensemble des aménagements et espaces publics prévus au dossier de réalisation de la tranche I conformément au plan d'aménagement approuvé le 27 mai 2013 (la requalification du rond point de Camalcé, l'aménagement de l'avenue de Lodève, la création d'une nouvelle voie de raccordement entre l'avenue de Lodève et le rond point de Camalcé, la requalification des principaux carrefours d'entrée dans Gignac, côté Z.A.C, l'aménagement de la voirie de desserte local des commerces dans la Z.A.C, l'aménagement des aires de stationnement principales aux extrémités de la zone des commerces),
- d'autoriser Monsieur Le président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 873 le 01/10/13
Publication le 1/10/2013
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130930-lmcl63899-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Numéro du Lot	Surface du Lot	Nom de la parcelle d'assise	Propriétaires
C01	575	F982 pp	CCVH
C02	524	F982 pp	CCVH
		F1021 pp	CCVH
		F84 pp	Ordonnance d'expropriation n°12/00993 du 25/02/2013
C03	622	F84 pp	Ordonnance d'expropriation n°12/00993 du 25/02/2013
C04	604	F991 pp	CCVH
		F772 pp	CCVH
C05	727	F772 pp	CCVH
		F991 pp	CCVH
		F997 pp	Ordonnance d'expropriation n°13/00002 du 25 février 2013
C06	573	F772 pp	CCVH
		F993 pp	CCVH
		F1114 pp	CCVH
		F997 pp	Ordonnance d'expropriation n°13/00002 du 25 février 2013
C07	564	F969 pp	CCVH
C08	640	F1021 pp	CCVH
		F969 pp	CCVH
		F982 pp	CCVH
		F1022 pp	Ordonnance d'expropriation n°12/00989 du 25/02/2013
C09	610	F1021 pp	CCVH
		F1022 pp	Ordonnance d'expropriation n°12/00989 du 25/02/2013
		F84 pp	Ordonnance d'expropriation n°12/00993 du 25/02/2013
C10	430	F773 pp	CCVH
		F84 pp	Ordonnance d'expropriation n°12/00993 du 25/02/2013
C11	426	F773 pp	CCVH
		F772 pp	CCVH
C12	603	F969 pp	CCVH
		F1022 pp	Ordonnance d'expropriation n°12/00989 du 25/02/2013
		F84 pp	Ordonnance d'expropriation n°12/00993 du 25/02/2013
C15	1362	F977 pp	CCVH
		F1149 pp	propriété Etat en cours de retrocession CCVH
C16	826	F991 pp	CCVH
		F808 pp	propriété Etat en cours de retrocession CCVH
		F1149 pp	propriété Etat en cours de retrocession CCVH
		F996 pp	propriété commune de Gignac en cours de retrocession CCVH
C17	1043	F1114 pp	CCVH
		F996 pp	propriété commune de Gignac en cours de retrocession CCVH
		F1149 pp	propriété Etat en cours de retrocession CCVH
		F808 pp	propriété Etat en cours de retrocession CCVH
C18	1765	F1149 pp	propriété Etat en cours de retrocession CCVH
		F806 pp	propriété Etat en cours de retrocession CCVH
		F809 pp	propriété Etat en cours de retrocession CCVH

